



FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE – Secretariat

CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les discussions de Marrakech sur le climat doivent mettre la dernière main aux règles fixées à Kyoto

Marrakech, 9 octobre 2001 – Les représentants de pays du monde entier se réunissent ici, du 29 octobre au 9 novembre, pour mettre au point les procédures et les institutions qui manquent encore au Protocole de Kyoto pour qu'il devienne opérationnel.

Ils s'appêtent donc à négocier, pendant cette Conférence, un ensemble de décisions officielles sur la base des principes politiques convenus entre les ministres et les hautes autorités réunies à Bonn, en juillet dernier. En outre, ils doivent aussi trouver les moyens d'accroître l'appui technologique et financier vers les pays en développement promis par la Convention sur les changements climatiques.

"Il faut qu'à Marrakech les accords de Bonn se traduisent impérativement par des règles opérationnelles précises," déclare Michael Zammit Cutajar, le Secrétaire exécutif de la Convention.

"Si nous établissons clairement ces règles, nous poussons les entreprises et les autres acteurs économiques à s'engager dans la voie de l'économie économe en carbone de l'avenir. En outre, sachant à quoi ils s'engagent, les gouvernements peuvent enfin ratifier et mettre en vigueur le Protocole. Marrakech peut donc constituer le tournant décisif qui permettra de faire passer le Protocole de Kyoto à la vitesse supérieure," a-t-il ajouté.

Disposant de nouveaux financements et de règles établies, les Parties à la Convention vont pouvoir entamer les discussions sur les questions politiques qui vont vraisemblablement dominer les années à venir. Il s'agit, notamment, de la volonté quasi générale de ré-engager les Etats-Unis dans la voie de la réduction des émissions, de la seconde période de réduction des émissions au titre du Protocole (les négociations à ce sujet devraient commencer, d'ici à 2005) et de la perspective d'élargir le groupe des pays ayant des objectifs de réduction d'émissions.

Cet élargissement devrait passer au premier plan, lors du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, auquel la Conférence de Marrakech va apporter sa contribution. Les pays vont également se pencher sur les implications que les résultats scientifiques et techniques présentés récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) vont avoir sur les mesures de parade aux changements climatiques qu'ils doivent mettre en place.

En juillet, la Conférence de Bonn s'est mise d'accord sur un certain nombre de principes. D'autre part, elle a aussi rédigé 10 projets de décisions concernant essentiellement la Convention pour qu'elles puissent être adoptées à la réunion de Marrakech. Trois autres projets de décisions ayant trait au Protocole (sur les puits, les mécanismes, et le respect des engagements) ont été débattus sans résultat tangible. Deux projets de décision (touchant aux politiques et mesures, d'une part, au rapport et à l'examen, d'autre part) n'ont pas été discutés et mais seront présentés à Marrakech. Ces 15 décisions devraient former un ensemble à adopter en bloc.

On attend de la Conférence de Marrakech, qui est la VII<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention (CP 7), qu'elle trace l'ébauche des institutions prévues par le Protocole de Kyoto. La première étape consistera vraisemblablement à élire le Bureau exécutif du mécanisme pour un développement propre (CDM) pour que ce dispositif puisse démarrer. (Le CDM favorise le développement durable puisqu'il encourage les pays développés à financer des projets ayant pour objectif peu ou pas d'émissions

dans les pays en développement; comme les pays investisseurs sont crédités de ces réductions d'émissions, cela diminue d'autant leurs objectifs nationaux au titre du Protocole de Kyoto.)

Les accords de Bonn doivent servir de base pour asseoir les décisions qui seront prises à Marrakech. Ils portent sur les points suivants:

\* Les pays développés vont élargir l'accès aux financements et aux technologies qui doivent permettre aux pays en développement de réduire leurs émissions et de s'adapter à l'évolution du climat. Ils vont également limiter, autant que faire se peut, l'impact de leurs mesures de réduction des émissions sur les économies des pays en développement. A cet effet, un Fonds spécial va être créé au titre de la Convention, pour financer l'adaptation aux changements climatiques, le transfert de technologie et la réduction des émissions. En outre, un Fonds d'adaptation va être créé au titre du Protocole de Kyoto, afin de financer des projets et des programmes concrets d'adaptation. En juillet, de nombreux pays développés ont fait une déclaration politique conjointe s'engageant à verser une contribution de 450 millions d'euros (410 millions de dollars) par an, d'ici à 2005 pour aider les pays en développement à gérer leurs émissions et à s'adapter à l'évolution du climat. Le dispositif réglementant le versement des contributions et contrôlant le fonctionnement des différents fonds doit rapidement être mis en place.

\* Les pays développés peuvent bénéficier de crédits sur les objectifs nationaux de réduction d'émissions fixés à Kyoto pour le dioxyde de carbone absorbé dans l'atmosphère par des "puits". On entend par-là la remise en culture et l'exploitation de forêts, de terres agricoles et de pâturages. Des quotas par pays ayant été fixés, cela signifie que la contribution que ces puits peuvent apporter pour réduire les émissions conformément aux objectifs de Kyoto est plafonnée.

\* Les projets touchant à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, et aux puits de forêt sont éligibles au titre du mécanisme pour un développement propre (CDM), alors que le recours à l'énergie nucléaire doit être évité.

\* L'utilisation des trois mécanismes de flexibilité institués par le Protocole viendront compléter les mesures nationales, qui devraient constituer le pilier central des efforts accomplis par chaque Partie. Cela vaut aussi bien pour le CDM et pour la bourse internationale d'échange d'émissions, qui permet aux pays développés d'acheter et de vendre des crédits d'émissions, que pour le régime d'exécution conjointe, qui prévoit que les pays de l'OCDE puissent financer des projets dans les pays d'économie en transition.

\* Le mécanisme de contrôle du respect des engagements sera surveillé par un comité chargé du respect des engagements comprenant une section qui s'occupera de faciliter leur réalisation et une section qui veillera à ce qu'ils soient correctement observés. Pour chaque tonne de gaz émise par un pays en dépassement de ses objectifs nationaux, il lui sera imposé une baisse supplémentaire d'1.3 tonne au cours de la seconde période d'engagements au titre du Protocole. D'autres procédures et des mécanismes supplémentaires devront être mis en place pour contrôler le respect des engagements après l'entrée en vigueur du Protocole.

Le Protocole de Kyoto entrera en vigueur et deviendra juridiquement contraignant après avoir été ratifié par au moins 55 Parties à la Convention comprenant des pays industrialisés comptant pour au moins 55% de la totalité du dioxyde de carbone émis en 1990 par ces pays. A ce jour, parmi les 40 pays qui ont déposé leur instrument de ratification, on compte un seul pays industrialisé: la Roumanie.

Les débats se dérouleront au Palais des Congrès de Marrakech sous la présidence de Mohamed Elyazghi, Ministre marocain chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement. Du 7 au 9 novembre, il est prévu un segment de haut-niveau auquel participeront les ministres et les plus hautes autorités.

**A l'attention des journalistes:** La procédure d'accréditation est maintenant ouverte – voir [www.unfccc.int](http://www.unfccc.int). Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Michel Smitall, tél. +49 228-815-1005, fax +49-228-815-1999, e-mail [msmitall@unfccc.int](mailto:msmitall@unfccc.int).

Pour obtenir un entretien avec M. Zammit Cutajar, veuillez contacter Carine Richard-Van Maele, tél. +41-22-9175816. Pour des informations sur les discussions, veuillez contacter Michael Williams, tél. +41-22-917- 8242/244/196 ou e-mail [mwilliams@unep.ch](mailto:mwilliams@unep.ch). Pour ce qui regarde les installations techniques et le centre de presse multimédia, veuillez contacter Axel Wuestenhagen, tél. +49-228-815-2770 ou e-mail [awuestenhagen@uno.de](mailto:awuestenhagen@uno.de).